

Zeitschrift:	Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber:	Schweizer Hotelier-Verein
Band:	2 (1893)
Heft:	46
Artikel:	Procès-verbal de l'Assemblée générale de la Société Suisse des Hôteliers : réunie le 28 octobre 1893
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-522831

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Basel, den 11. November 1893.

Erscheint Samstags.

N° 46.

Bâle, le 11 Novembre 1893.

Paraisant le Samedi.

Abonnement:
 Schweiz:
 Fr. 5.— jährlich.
 Fr. 5.— halbjährlich.
 Österreich:
 Unter Kreuzhand
 Fr. 7.50 (6 Mark) jährlich.
 Deutschland,
 Österreich und Italien:
 Bei der Post abonniert:
 Fr. 5.— (Mark) jährlich.
 Vereinsmitglieder
 erhalten das Blatt gratis

Inserate:
 20 Cts per 10 pagina Peit
 zelle oder deren Raum
 Bei der Redaktion abge
 reicht werden. Rabbat:
 Vereinsmitglieder
 bezahlen die Hälfte.

de jours de repos au personnel d'hôtels et regretté, par conséquent de ne pouvoir faire droit aux pétitions qui lui ont été présentées à ce sujet, cela d'autant moins que l'une d'elles demandait contre toutes les règles de la bienséance que ces heures de congé fussent étendues à la nuit et en dehors de la maison. Toutefois la Société admet et désire qu'à chaque employé attaché à un hôtel ouvert toute l'année, il soit accordé une après-midi libre tous les 15 jours au moins. Sur son désir, le personnel engagé à l'année pourra obtenir en lieu et place, au commencement ou à la fin de la saison, un congé prolongé en conséquence, pendant lequel son traitement continuera de courir."

Après audition d'un rapport du Président, cette proposition est acceptée sans discussion.

No. 7. A plusieurs reprises, le Comité central de la société suisse des voyageurs de commerce a demandé, par voie de pétitions, la suppression des pourboires dans les hôtels des membres de la Société suisse des hôteliers et proposé pour l'exécution de cette mesure un certain nombre de dispositions réglementaires.

Avant d'aborder la question même, M. Lutz (Bâle), que le Comité avait prié de rapporter sur le sujet, fait observer que la façon dont la question, avant la discussion au sein de notre Société, a été intentionnellement lancée dans le public et dans la presse, aux fins de prédisposer l'opinion publique en sa faveur, a rencontré peu de sympathie auprès des hôteliers. Des 1839 hôtels de la Suisse, 258 sont tenus par des membres de notre Société; les voyageurs de commerce fréquentent environ 575 de ces 1839 établissements et sur ces 575, 73 appartiennent à des sociétaires; ainsi donc, il existe à peu près 500 hôtels fréquentés par des voyageurs de commerce, qui n'ont aucun contact avec la Société. Il ressort en première ligne de ce fait que, d'une manière générale, toute cette campagne n'a pas l'importance qu'on lui attribue. Si les voyageurs de commerce décident de ne plus donner de pourboires et de ne pas s'opposer à ce que ceux-ci soient remplacés par des prix plus élevés sur les notes d'hôtels, la question du pourboire est résolue en ce qui les concerne. Il est parfaitement évident que le pourboire ne peut être aboli sans être compensé par un relèvement des prix, équivalent nécessaire de l'augmentation de salaire à payer aux employés; mais il est pareillement clair que, toute désirable qu'elle puisse être en principe, un petit groupe d'hôtels ne saurait songer à introduire de lui-même et unilatéralement une réforme qui modifierait si profondément les bases de chaque établissement. M. Lutz conclut en recommandant l'acceptation de la proposition arrêtée par le Conseil d'administration dans sa séance de la veille.

Le Président donne lecture de cette proposition qui est le résultat d'une discussion de la question sous toutes ses faces et qui a la teneur suivante:

"La Société Suisse des Hôteliers n'est pas à même d'entrer en matière sur les propositions de la Société suisse des Voyageurs de commerce quant à l'abolition des pourboires; lors même qu'elle le voudrait, elle ne posséderait pas les compétences pour contracter, par la force d'une résolution de majorité, un engagement qui entraînerait une transformation si profonde du régime d'exploitation de l'établissement de chaque sociétaires. La suppression du pourboire, telle qu'elle est proposée par la Société suisse des Voyageurs de commerce, doit en conséquence être abandonnée pour le moment à l'initiative de certains groupes d'intéressés.

"Pour la Société Suisse des Hôteliers, la solution d'une manière générale de la question du pourboire ne rentre pas actuellement dans le domaine du possible; toutefois la Société continuera à s'intéresser comme par le passé à la solution pratique de la question."

Le Président ayant demandé très spécialement si quelqu'un des assistants voulait formuler un avis contraire, et personne n'ayant pris la parole, la proposition est adoptée.

No. 8. Relativement à l'Exposition nationale projetée à Genève pour 1896, le Président rapporte qu'en décembre 1892 le Département fédéral de l'industrie et de l'agriculture avait invité notre Société à prendre part à une conférence ayant pour but de poser les bases du projet; le Comité, estimant que l'industrie hôtelière ne pouvait se tenir à l'écart d'une entreprise semblable, répondit à une invitation du Comité genevois pour l'institution d'une grande commission nationale en désignant comme délégués MM. Ami Chesseix (Territet), Henry Spahlinger et A. R. Armleder (Genève).

Le Président donne ensuite lecture d'une communication de M. Wegenstein, qui déclare que c'est pour la Société un devoir d'honneur de participer à cette exposition, en vue de laquelle la Société aurait à accorder un crédit égal à celui voté jadis pour l'exposition de Zurich; notre exposition devrait tenir compte des intérêts généraux de la profession; pareillement à ce qui s'était fait en 1883, elle comprendrait aussi des données statistiques et des représentations graphiques du régime des hôtels et de la circulation, propres à bien mettre en relief l'importance économique de ces facteurs. En outre il se justifierait de demander un subside fédéral.

M. de Gredig fils (Pontresina) a écrit également pour se prononcer en faveur d'une participation à l'exposition.

Le Président émet encore l'avis qu'en cas de participation de la Société, il ne faudrait pas s'en tenir rigoureusement au cadre de l'exposition de Zurich, mais faire quelque chose de mieux; il donne ensuite la parole à M. Chesseix, désigné comme rapporteur.

Les collègues genevois ont tenu le 5 octobre une longue séance aux fins d'étudier la forme à donner à l'exposition hôtelière; la discussion une fois close, deux projets se trouvaient en présence: le premier, préconisé par 4 membres, consiste en une exposition analogue à celle de Zurich, mais complétée en ce sens que tous les locaux servant à l'exploitation d'un hôtel, cuisine, garde-manger, cave, bouteillerie, chambre aux provisions, lingerie, buanderie, officines, cuisine de café, salle à manger, salons, bureau, chambre à coucher, chambre de bains, etc., devraient être installés et aménagés avec les derniers perfectionnements. Le second projet, appuyé par 8 membres, est semblable au premier, avec cette adjonction toutefois que lesdits locaux seraient exploités comme restaurant modèle. Dans les deux cas, il faudrait trouver un bâtiment ad hoc bien placé ou construire un grand chalet pouvant contenir tous les locaux nécessaires. Mais avant de s'engager dans les détails, il importe que l'Assemblée générale se prononce d'abord en principe et décide ensuite auquel des deux programmes elle donne la préférence.

Le Président signale les difficultés inhérentes à une exposition avec exploitation, car il faudrait que tout y fût distingué et excellent. Le crédit voté pour l'exposition de Zurich se montait à fr. 6000, les dépenses réelles de la Société se sont élevées à fr. 5668, mais plusieurs membres qui exposaient des appartements pour leur propre compte, ont eu à supporter des frais très considérables.

M. Armleder est pour l'aménagement d'une "exposition vivante", c'est-à-dire avec exploitation, mais croit qu'il faudra une subvention plus forte que pour Zurich.

M. Spahlinger est d'avis d'exploiter une chambre à boire ("Weinstube") qui serait complétée par une annexe où l'on placerait les exposés statistiques et graphiques de l'industrie hôtelière.

Complétant les avis émis par les deux préopinants, M. Chesseix déclare que si le projet d'"exposition vivante" est adopté, on se propose de ne débiter, dans les locaux mis à la disposition de la Société, que des produits nationaux, tout au moins autant que ce sera possible; dans la "Weinstube" p. ex. on ne vendrait que des vins suisses et l'on pourrait de cette façon couvrir en partie les frais assez notables de l'exposition. Pour le cas où l'on réussirait à trouver les personnes aptes à diriger un restaurant modèle, l'orateur pencherait pour l'installation non pas seulement d'une "Weinstube", mais d'un restaurant complet.

M. Lutz rappelle les débats qui eurent lieu jadis sur la participation à l'exposition de Paris ainsi que le projet de chalet avec restaurant dirigé par M. Chesseix, qui eut été d'un rendement fort avantageux, si la situation politique, à cette époque assez incertaine, n'en eut empêché la réalisation. Il a par conséquent toute confiance dans les idées de M. Chesseix et des collègues genevois et donnerait la préférence à une "exposition vivante" telle qu'elle vient d'être définie, d'autant que ce serait le meilleur moyen de faire connaître et de faire valoir les produits de notre sol qui, certes, peuvent rivaliser avec ceux d'autres pays; on pourrait aisément réunir les ressources nécessaires au moyen de bons de garantie.

M. de Grisogono (St-Maurice) croit que la caisse de la Société n'est pas en mesure de subvenir à des dépenses telles que l'exige l'exposition projetée; c'est pourquoi il propose de nommer une commission spéciale qui aurait à étudier les voies et moyens de trouver les capitaux nécessaires sans mettre trop fortement à contribution la fortune sociale.

Le Président fait observer que cette commission d'exposition existe déjà et qu'au besoin elle peut se compléter pour l'examen de cette question; résumant les débats, il conclut par la proposition d'organiser une "exposition vivante" soit sous la forme d'une "Weinstube", soit, s'il est possible de trouver les organes aptes à la diriger, sous la forme d'un restaurant modèle, auquel cas on devra s'appliquer à faire valoir les produits nationaux, comme aussi à sauvegarder et favoriser les intérêts généraux de la profession."

Il propose en outre "de voter un crédit provisoire de fr. 6000 et de charger la commission déjà instituée de prendre les mesures nécessaires pour mener à bonne fin cette entreprise de la Société."

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

No. 9. Comme lieu de réunion de la prochaine Assemblée générale on a proposé dans le sein de la Société: Interlaken, Olten et Berne; il est décidé de désigner Berne ou Interlaken.

No. 10. Le Président donne connaissance des résolutions prises par le Conseil d'administration:

- un formulaire de contrat d'engagement arrêté dans la séance du Conseil d'administration, sera imprimé et mis, au prix coûtant, à la disposition des membres de la Société, comme cela s'est pratiqué pour les formulaires de certificats;
- la première édition des formulaires de certificats étant épuisée, il en sera imprimé une seconde;

c) la liste des membres sera imprimée chaque année et envoyée à chaque sociétaire; le prochain tirage aura lieu vers la fin de l'année;

d) le projet d'un "Guide de la Suisse" présenté par l'Office des Etrangers de Neuchâtel, projet dont l'exécution pratique avait été d'embûche qualifiée de difficile, a déjà été traité par l'association suisse des bureaux d'étrangers qui liquidera également cette question.

M. Bernier et Tschumy parlent de l'occupation qu'il y aurait lieu de procurer au maître attitré de l'Ecole professionnelle, M. Briod, pendant les mois d'été durant lesquels l'institution est fermée et recommandent à leurs collègues de l'employer comme secrétaire d'hôtel.

M. Lang (Zurich) formule une réclamation contre l'administration des postes qui déclare les hôteliers responsables des envois de valeur que la poste distribue pour les voyageurs aux bureaux d'hôtels; il prie qu'on fasse des démarches pour dégager les hôteliers de cette responsabilité.

M. Lutz appuie cette réclamation et fait savoir qu'il s'est déjà plaint à ce sujet auprès de l'administration des postes, mais sans succès.

Il est décidé de charger le comité de transmettre, avec motifs à l'appui, cette réclamation à l'Administration des postes.

Après avoir remercié de leur infatigable activité les membres de commissions et les rapporteurs, le Président lève la séance à 1 heure et un quart.

Rundschau.

In La Chauxdefonds soll eine Filiale des Verkehrsbüros in Neuenburg errichtet werden.

Lugano. Dr. Pasta, Besitzer des Hotels und der Bergbahnen Monte Generosa, ist am 5. dies einem Schlaganfall erlegen.

Italien. Die mitteleuropäische Zeit ist mit dem 1. November in Italien eingeführt worden, indem die öffentlichen Uhren um 10 Minuten vorgerückt wurden.

Basel. Laut den Zusammenstellungen des Polizeidepartements haben während des verflossenen Monats Oktober in den Gasthäusern Basels 12,325 Fremde genächtigt (Oktober 1892: 10,483).

Paris. Der Unterausschuss für die Pariser Ausstellung von 1900 hat sich für das Marsfeld entschieden. Es ist fast sicher, dass der grosse Auschluss dem Beschluß beipflichtet.

Waadt. In Lausanne zirkulierte gegenwärtig eine Unterschriftenliste gegen die Einführung der mitteleuropäischen Zeit. Die Liste soll bei genügender Anzahl von Unterschriften dem Bundesrat vorgelegt werden.

Lucern. Ingenieur Imfeld und der bekannte Landschaftsmaler Weber sind von der Verkehrscommission vom Vierwaldstättersee mit der Herstellung eines Panoramas mit kombiniertem Alpenzeiger betraut worden.

Waad. Die Lausanner "Tribüne" meldet, ein Konsortium von Bankiers, Architekten, Ingenieuren und Unternehmern studiere lebhafit das Projekt einer Brücke, die in Lausanne den Platz Montbenon mit dem Chauderon-Platz verbinden sollte. Es sei Aussicht vorhanden, dass das Projekt zur Ausführung gelange.

Zürich. Nous lisons dans le "Journal de Cafetiers", Genève: Le Comité de l'exposition industrielle a réservé à l'Association des hôteliers de Zurich l'aire sud-ouest du bâtiment de l'Exposition. La superficie en est de 730 mètres carrés. Une salle de dégustation pour les vins du pays sera jointe à l'exposition des hôteliers, en même qu'un débit des bières exposées.

Kleine Chronik.

Genf. Hotel und Pension Bel-Air ist aus dem Besitz des Herrn H. Goldstand Fils in denjenigen des Herrn Ch. Roth übergegangen.

Appenzell. Das Gasthaus auf dem Säntis ist von dem bisherigen Pächter, Herrn Dörig, um die Summe von 78,000 Fr. käuflich erworben worden.

Luzern. Die Aktiengesellschaft Schimberg-Bad mit Sitz in Luzern ist, laut "Handelsamtsbl.", infolge Konkurs von Anteilsträgern gelöscht worden.

Chaux-de-Fonds. Herr O. Défago, früherer Besitzer der Pension Ketteler in Clarenza und derzeitiger Direktor des Hotel B-lmont in Montreux, lässt in Chaux-de-Fonds unter dem Namen "Grand Hotel Central" ein stattliches Hotel errichten. Eröffnung Saison 1894.

Davos-Platz. Amtliche Fremdenstatistik. In Davos anwesende Kurgäste vom 21. bis 27. Oktober: Deutsche 421, Engländer 353, Schweizer 126, Holländer 68, Franzosen und Belgier 94, Amerikaner 25, Russen 44, Diverse 65. Summa 1196. Davon waren Passanten 62.

Nizza. Das neue prachtvolle Riviera-Hotel auf Cimiez wird am 1. Dezember eröffnet. Es wurde es von einer Nizzaer Bank, die es an die Compagnie internationale des Wagons-Lits verkauft. Die Nizzaer Compagnie de Gaz kauft das Théâtre français und baut an dessen Stelle die Elektricität-Werke. Vom 1. Januar ab soll allen elektrisch erleuchtet werden. — Der Neue Garten, welcher an die Stelle des sogenannten Pavillons gekommen ist, wird zu Weihnachten dem Verkehr übergeben werden. — Die ganze Promenade du Midi am Meer entlang ist jetzt 4 Meter breit cementiert; ebenso ist auch die neue Kanalisation vollendet, berichtet man der "Hotel-Revue" in Leipzig.

Hiezu eine Beilage. — Ci-joint un supplément.